

## CONVOCATION

**À la Séance du Conseil Municipal du jeudi 30 novembre 2023 à 19h45  
en salle du Conseil Municipal**

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal de Coignières, à la date et à l'heure sus indiquées.

### ORDRE DU JOUR

Appel

Désignation du secrétaire de séance

Observations éventuelles sur les décisions et les marchés publics

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 octobre 2023

**Direction de la Coordination Administrative – Direction des Services Transversaux :**

1. Conseils de quartier : Désignation d'un nouvel élu pour le secteur n°2
2. Transfert de la compétence équilibre social de l'habitat au CCAS

**Direction de l'Action Scolaire et Éducative :**

3. Crèche Multi-accueil : Modification du règlement intérieur notamment son article 4 portant sur l'attribution de places en crèche
4. Renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville de Coignières et l'Association « Football Club de Coignières »

**Direction de la Prévention et des Politiques Jeunesse et Sportive**

5. Approbation d'une convention avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines (CPAM) dans le cadre de l'action mois sans tabac

**Direction des Services à la Population**

6. Fixation du montant des vacations de police dans le cadre de la fermeture de cercueil

**Direction des Finances et Prospectives :**

7. Décision modificative-Budget Principal-Fonctionnement
8. Décision modificative-Budget Principal-Investissement
9. Fixation du mode de gestion des amortissements en M57 du budget principal
10. Règlement budgétaire et Financier M57
11. Créances éteintes et non-valeur
12. Versement d'acomptes sur subventions à certaines associations et au CCAS au titre de l'exercice 2024
13. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association Centre Abbé Pierre – EMMAUS

**Direction de la Transition écologique, de l'Aménagement et de l'Urbanisme :**

14. Mise en place de la procédure de transfert d'office dans le domaine public communal de la rue du Buisson Chevreul au titre de l'Article L318-3 du Code de l'Urbanisme

**Information et questions diverses**

Fait à Coignières, le vendredi 24 novembre 2023

Le Maire,  
Didier FISCHER

Vice-président de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines



En cas d'absence ou de retard, vous pouvez adresser votre pouvoir par mail à [mairie@coignieres.fr](mailto:mairie@coignieres.fr)